

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 37-407-1930 promulguant le décret du 29 août 1930 fixant les traitements des administrateur des colonies et des administrateurs des services civile de l'Indochine.

n° 37-407-1930

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
2 août 1930

Numéro JO
n° 407 du 31/10/1930

Date du numéro
31 octobre 1930

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 1S septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° » octobre 1914 réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 29 août 1930 fixant les traitements des administrateurs des colonies et des administrateurs des services civils de l'Indochine.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est promulgué à la Côte française des Som: lis, le decret du 29 août 1920, susvisé, fixant les traitements des dibnitiatrature des colonies et des adinistrateurs des services civils de l'Indochine.

Art 2

Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la colonie.

chapon-baissac